

Organiser un évènement

Vous souhaitez organiser un événement à Guérande, sur le domaine public et/ ou dans un établissement recevant du public (hors centre culturel Athanor). Pour cela, vous devez remplir certaines obligations et compléter un dossier de demande.

Voici les grandes étapes à suivre :

Étape 1 - déposer votre demande d'organisation

- **Télécharger la demande d'organisation**
- **Envoyer votre dossier complété au minimum 3 mois** avant la date prévisionnelle de votre manifestation.

Par email : communication@ville-guerande.fr

Ou par courrier : Direction de la Communication et de l'évènementiel,
Mairie de Guérande, 7 place du Marché au Bois, 44350 Guérande.

Étape 2 - finaliser votre organisation avec la Ville

- Étude de la demande en commission par les services de la Ville qui vous informera de sa faisabilité ou non.
- Réception d'un courrier/mail avec avis et transmission, le cas échéant, des coordonnées de votre interlocuteur référent en Mairie.

Étape 3 - communiquer sur votre évènement

Dans le cas où l'organisation de votre événement a bien été validée par les services de la Ville vous pouvez :

- Enregistrer votre événement gratuitement via openagenda : <https://www.ville-guerande.fr/information-transversale/agenda/proposer-un-evenement>

En créant votre événement sur cette plateforme, il apparaîtra ensuite sur l'agenda du site de Guérande. Merci de noter que l'évènement faisant l'objet d'une modération, cela peut prendre quelques jours.

- Enregistrer votre événement gratuitement via [Infocale.fr](https://www.infocale.fr),

Cette plateforme vous permet de faire apparaître votre événement sur différents supports de presse locale.

- Informer la presse
- Informer l'Office de Tourisme : <https://www.labaule-guerande.com>



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h